
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché à procédure adaptée ouvert est soumis aux dispositions des articles R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique.

Pouvoir adjudicateur :
VILLE DE LE RELECQ-KERHUON

**Rénovation des systèmes de chauffage des gymnases
Yves Bourhis et Charles Théréné à Le Relecq-Kerhuon**

**Cette procédure est intégralement dématérialisée.
Votre réponse à la présente consultation devra se faire de manière électronique par le
biais de la salle des marchés Megalis Bretagne.**

Date limite de remise des offres :

Vendredi 17 mars 2023 à 12 heures 00.

1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACHETEUR

Ville de Le Relecq-Kerhuon

Hôtel de Ville

1, place de La Libération

29480 LE RELECQ-KERHUON

Téléphone : 02 98 28 14 18 - Télécopie : 02 98 28 29 99

Adresse Internet : <http://www.mairie-relecq-kerhuon.fr/>

Représentant du Pouvoir Adjudicateur : **Mr Laurent PÉRON, Maire de Le Relecq-Kerhuon.**

2 - OBJET DU MARCHÉ

Marché de travaux relatifs à la rénovation des systèmes de chauffage des gymnases Charles Théréne et Yves Bourhis sur la commune de Le Relecq-Kerhuon (29480).

3 – TYPE DE MARCHÉ

Marché de travaux à procédure adaptée (articles R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique).

Une phase de négociation des offres est prévue. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

4 – LIEU DE LIVRAISON

Complexe sportif, rue Jean Zay, 29480 Le Relecq-Kerhuon.

5 – CARACTERISTIQUE PRINCIPALE

Prestation de remplacement de la chaudière fioul existante des gymnases Charles Théréne et Yves Bourhis par une chaudière à granulés de bois avec construction d'un silo de stockage et rénovation des systèmes de chauffage.

6 – PRESTATIONS DIVISÉES EN LOTS

Oui

Non

Lot n°1 – MAÇONNERIE - TERRASSEMENTS

Lot n°2 – CHAUFFAGE - ELECTRICITE

7 – DÉLAI D'EXÉCUTION OU DURÉE DU MARCHÉ

Durée 20 semaines à compter du 15 mai 2023.

8 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Modalité de financement : Budget communal.

Paiement : par mandat administratif à 30 jours maximum à compter de la réception de la demande de règlement.

Facturation adressée au Service comptabilité, Mairie de Le Relecq-Kerhuon, Hôtel de Ville, 1 place de la Libération, 29480 LE RELECQ-KERHUON en triple exemplaire ou par voie électronique à l'adresse suivante : facture@mairie-relecq-kerhuon.fr

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

9 – JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

Se reporter à l'article 4 du règlement de consultation.

10 – CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Se reporter à l'article 5 du règlement de consultation.

A l'issue de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 entreprises les mieux disantes selon les critères d'attribution.

11 – ADRESSE A LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE DEMANDÉS

Mairie de Le Relecq-Kerhuon, place de la Libération, 29480 LE RELECQ-KERHUON

Laurent MAURICE : Téléphone : 02.98.28.61.47 – 07.86.06.58.03 – Télécopie : 02 98 28 29 99

e-mail : laurent.maurice@mairie-relecq-kerhuon.fr

Les demandes de renseignements complémentaires seront transmises par les candidats via la plateforme Mégalis. Les réponses seront également déposées sur cette même plateforme.

12 – ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LE DOSSIER PEUT ÊTRE RETIRÉ ET LES OFFRES DÉPOSÉES OU ENVOYÉES

Plateforme de dématérialisation MEGALIS : <https://marches.megalisbretagne.org>

13 – DATE DE DIFFUSION DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Vendredi 17 février 2023.

14 – DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Vendredi 17 mars 2023 à 12 heures 00

15 – DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES

90 jours à compter de la date limite de remise des offres

16 – PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Plateforme de dématérialisation MEGALIS : <https://marches.megalisbretagne.org>